Le Monde DE L'ÉCONOMIE

PREMIERS PRONOSTICS POUR L'ANNÉE A VENIR

Des inflexions politiques rendent aléatoires les prévisions gouvernementales

L'AN dernier, à pareille époque, le gouvernement s'était gravement trompé dans ses prévisions économiques pour 1970. Ses choix politiques l'avaient empêché de formuler un pronostic serein sur l'avenir économique national. L'expérience a montré le bien-fondé des réserves que nous avions formulées dès ce moment (le Monde *du 28 octobre) : il a fallu, ces derniers mois, réviser de plus de moitié le taux de croissance retenu au départ, majorer d'un montant analogue le chiffre des exportations et même tripler celui des importations.*

Les comptes prévisionnels qui viennent d'être soumis au Parlement pour 1971 sont-ils plus réalistes ? Probablement, mais trois des hypothèses qui les conditionnent prêtent à contestation : le fléchissement relatif de l'épargne l'an prochain, le ralentissement — d'un tiers — des hausses de salaires et la réduction de plus de moitié de l'essor des exportations.

Par GILBERT MATHIEU

Il ne s'agit pas là d'hypothèses mineures. C'est sur elles, au contraire, que repose la croissance attendue en 1971, croissance que le développement espéré des investissements (7,4 %, soit un peu plus que cette année) devrait consolider. Si la réalité les infirme, le compte économique national ne pourra pas s'établir au niveau et dans la structure indiqués par le gouvernement. Il est donc du plus grand intérêt d'examiner en détail la vraisemblance de ces hypothèses.

L'épargne peut-elle baisser quand les prix sont plus stables ?

La tendance naturelle des pouvoirs publics est en effet de surestimer l'efficacité des actions qu'ils entreprennent ; ce qui les porte à inclure dans les comptes prospectifs du pays des flux qui n'y figureront pas avec la même intensité ou d'autres qui, au contraire, y trouveront place avec une ampleur imprévue. Le cas des hausses de prix et de salaires est typique à cet égard. Nul ne saurait faire grief aux gouvernants de croire à l'influence de leurs efforts ; à condition bien sûr que cela ne les conduise pas à présenter à la nation — et cette semaine au Parlement — des prévisions trop discutables. Qu'en est-il donc des comptes de 1971 ?

L'hypothèse centrale du budget économique qui vient d'être présenté par M. Giscard d'Estaing (*le Monde* du 11 septembre et du 4-5 octobre) peut se résumer ainsi : l'an prochain, les Français consacreront à l'épargne une part de leur revenu (après impôts) équivalente à celle de cette année et même un peu moins grande (16,2 % au lieu de 16,4 %) ; ce qui les conduira mathématiquement à accroître la partie de leurs ressources affectée à la consommation. Celle-ci, stimulée simultanément par l'élévation attendue du pouvoir d'achat, augmenterait de 5,1 % (en valeur réelle), relançant l'activité des entreprises productrices (la production industrielle augmenterait, nous dit-on, de 7,2 %, bâtiment et alimentation mis à part).

A l'appui de ce pronostic, plusieurs arguments non négligeables : les Français, qui avaient beaucoup acheté en 1969 n'ont pratiquement pas accru leur consommation pendant les six premiers mois de 1970 ; cela ne peut durer indéfiniment et ils recommenceront nécessairement à consommer davantage dans les prochains mois. Le desserrement du crédit pour les ventes à tempérament facilitera ce mouvement, dont l'ampleur pourrait être forte, les Français ayant accru ces derniers mois leurs dépôts liquides dans les banques.

Suffit-il donc qu'un événement soit « logique » pour qu'il se produise ? L'étonnant, en vérité, serait que le taux d'épargne des Français diminuât au moment précis où l'on promet à la nation un ralentissement l'an prochain de la hausse des prix. Certes, l'image d'Epinal sur l'épargne abondante en période de stabilité du franc est en partie sujette à caution ; mais l'expérience montre bien que l'inflation décourage l'épargne et que la stabilité monétaire la stimule. Si en 1970 l'épargne s'est sensiblement développée en France (son taux passant de 14,9 % à 16,4 % du revenu disponible des ménages) alors que les prix montaient de plus de 5 %, comment imaginer qu'elle pourrait fléchir l'an prochain si le coût de la vie n'augmente, comme on nous le promet, que de 3 % entre janvier et décembre ?

(Lire la suite page 20, 1re col.)

LA PROGRESSION DES RESSOURCES DE L'ENSEMBLE DES MÉNAGES FRANÇAIS (EN %)

(en valeur nominale, non en pouvoir d'achat)

	1967	1968	1969	1970 (prév.)	1971 (prévis.) %	1971 (prévis.) en milliards
REVENUS BRUTS						
Salaires nets	7,1	12	14,7	11,7	9,3	293,3
Prestations sociales et assistance	9,4	10,4	15,5	12,6	11,9	157,2
Revenu brut des entrepreneurs individuels	7,5	7,5	10,7	8,6	5,4	156
Intérêts, dividendes, fermages	14,7	12,6	9,5	18	7,8	27,8
Divers (dont sub. d'équip. et dommages de guerre)	11,1	10,7	13,2	10,9	10,9	51,6
Total	8,3	10,3	13,6	11,3	8,9	685,9
PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES						
Cotisations sociales	11,5	5,7	28,6	6,2	10,2	14,1
Impôts directs	4,7	23,8	16,6	7,6	10,1	40,4
REVENUS DISPONIBLES						
Revenus bruts, prélèv. obligat.	8,5	9,7	13,5	12,2	8,8	603,6*
RAPPEL DE LA HAUSSE DES PRIX	2,9	5	6,8	5,5	3,7	

* Compte tenu de 27,8 milliards correspondant à diverses autres opérations de redistribution.

BULLETIN

DOUBLE INCERTITUDE SUR L'EUROPE DES MONNAIES

UNE double incertitude pèse sur le projet d'unification monétaire progressive que vient de parachever le comité Werner et sur lequel le Conseil des Six devra bientôt se prononcer.

La première tient à la volonté des membres actuels de la C.E.E. : jusqu'où les gouvernements de Paris, de Bonn, de Rome, de La Haye et de Bruxelles (où est gérée l'Union monétaire belgo-luxembourgeoise) sont-ils prêts à s'engager ? L'état d'esprit qui règne dans les milieux dirigeants français est celui qui préside depuis dix ans et même davantage à l'élaboration de la politique européenne. D'un côté, ils sont entraînés par la logique des thèses qu'ils défendent à proposer des formules propres à renforcer la Communauté. Quand depuis des années on dénonce l'hégémonie du dollar, on est amené tôt ou tard à demander la création d'un « second pôle monétaire », impliquant nécessairement de nouveaux abandons de souveraineté, peut-être plus importants que ceux auxquels on a déjà consenti dans le domaine des droits de douane, de l'agriculture, etc.

D'un autre côté, les responsables français sont mus par leur réflexe de défense devant une intégration trop poussée : vaut-il la peine de se lier par avance les mains ? Une Europe monétaire, de même qu'une Europe industrielle, ne serait-elle pas dominée par le « géant » allemand ?

Entre ces deux impulsions de sens contraire, il est certain qu'on n'a pas plus choisi sous Pompidou que sous de Gaulle. Ajoutons que dans les autres pays du Marché commun l'esprit communautaire se manifeste plus en paroles qu'en actes.

Un bon test de la détermination des uns et des autres sera fourni, dira-t-on, par la décision que le conseil va devoir prendre sur le programme en trois étapes qui lui est présenté. Cela est moins sûr qu'il n'y paraît de prime abord, car le comité Werner s'est inspiré de l'idée qui anime depuis le Plan Schuman de 1950 les partisans de Jean Monnet : peu importe après tout les arrière-pensées des gouvernements pourvu qu'ils acceptent les mécanismes de la vie communautaire. Une fois qu'ils y seront entrés, ils ne voudront plus en sortir parce qu'ils trouveront intérêt à leur bon fonctionnement...

Quant à la seconde incertitude, elle est beaucoup plus grave. On peut penser que, sauf accident, les Six, s'ils restaient six, seraient conduits à pousser assez loin l'unification monétaire, car dans ce domaine, comme dans quelques autres, leurs intérêts sont « objectivement » les mêmes et ils sont tous, peu ou prou, en situation de « créanciers » du reste du monde. Les problèmes se poseront sans doute en termes très différents le jour où la Grande-Bretagne, qui reste le centre de la zone sterling, fera partie du club de Bruxelles. Pourra-t-on alors construire une Europe monétaire ? On en doute en tout cas à... Washington. (Voir l'article de George Lesser.)

Controverse à Washington

LES ÉTATS-UNIS ONT-ILS INTÉRÊT A L'ÉLARGISSEMENT DE LA C.E.E. ?

LES Etats-Unis ne doivent pas faire les frais d'un élargissement de la Communauté économique européenne. C'est ce qu'ont dit en substance la semaine dernière deux membres importants de l'administration républicaine : d'abord M. Nathanael Samuels, sous-secrétaire pour les affaires économiques au département d'Etat, et ensuite le secrétaire au Trésor lui-même, M. David Kennedy. Leurs propos contrastent quelque peu avec les discours enthousiastes sur l' « entrée de la Grande-Bretagne dans l'Europe », qu'on a depuis de longues années l'habitude d'entendre à Washington. Annoncent-ils une nouvelle politique ou plus simplement la volonté de défendre les intérêts américains sans trop s'embarrasser d'idéalisme ? On avait déjà vu une pareille évolution lors de la négociation Kennedy. Celle-ci avait d'abord été présentée par les Américains comme une entreprise grandiose devant conduire à la formation d'une Communauté atlantique. Mais, à Genève, les négociateurs revinrent vite sur terre. George Lesser, journaliste américain (fils d'un ancien secrétaire au Trésor démocrate), nous donne ci-dessous le résultat des entretiens qu'il a eus avec plusieurs conseillers du gouvernement de son pays.

New-York. — L'hiver dernier, le président Nixon, en discutant avec ses conseillers sur les négociations qui devaient s'ouvrir à Bruxelles, avait demandé qu'on lui montre les études faites sur les conséquences pour les Etats-Unis d'une éventuelle entrée de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats dans le Marché commun. A son grand étonnement, le président s'entendit répondre qu'il n'y en avait pas.

On a rapidement remédié à cette situation. Comme on le voit dans une récente et officieuse étude, tous les aspects possibles de la question ont maintenant été examinés par les bureaux compétents du gouvernement fédéral.

Deux camps opposés

Il n'y a aucune unité de vue parmi ceux qui sont chargés de fournir les réponses aux questions que pose le président Nixon. En fait, ils se divisent en deux camps, comme nous avons pu nous en rendre compte en prenant contact avec eux.

Dans le premier se trouvent ceux qui, pour des motifs du reste très variés, font leur le soutien que traditionnellement les Américains apportent à la cause de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. Certains d'entre eux, comme nous l'a dit un haut fonctionnaire, ne sont que des opportunistes. Mais il y en a d'autres pour qui une Communauté européenne élargie et renforcée représente l'une des grandes chances à la fois sur le plan politique et économique de l'avenir des Etats-Unis.

A ces derniers s'opposent ceux qui, appartenant à l'administration ou tout au moins travaillant pour elle, voient dans une Europe élargie à l'Angleterre et naturellement aux autres pays candidats une des menaces potentielles les plus graves qui aient pesé sur l'Amérique pendant ce siècle. Pour eux, les gouvernements américains ont eu un comportement « suicidaire » en cherchant à favoriser la création d'un pareil monstre.

Au sein même du gouvernement, toutefois, personne n'est assez assuré de son point de vue pour vouloir l'imposer et pour se prétendre « omniscient » sur les conséquences d'un élargissement de l'Europe. Aussi attend-on avec impatience les résultats de la multitude d'études qu'on continue à faire dans les bureaux gouvernementaux. Chacun a conscience du fait qu'il est impossible de hasarder un pronostic d'ensemble tant il y a de développements possibles.

Toute discussion au fond du problème est donc carrément arrêtée par la crainte des bureaucrates de se perdre dans l'une des hypothèses examinées de long en large dans les rapports volumineux. Ces derniers ne seront jamais rendus publics. Ils s'ajoutent à tous les autres secrets les plus fermement gardés du gouvernement américain. Tout examen public du problème continuera donc à être mené à coups de préjugés et d'hypothèses « intuitives ».

La première série des impondérables... est l'effet qu'aurait l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun sur les débouchés ouverts aux exportateurs agricoles américains. Ceux-ci se heurteront sur le marché anglais au tarif extérieur commun (plus élevé pour les produits agricoles que celui de la Grande-Bretagne). Mais, d'un autre côté, la fin de la préférence impériale les mettra en meilleure posture vis-à-vis de leurs concurrents australiens, canadiens, etc. Cependant, l'adoption de prix agricoles plus élevés va encourager la production britannique, le Royaume-Uni importera moins, ce qui pourrait avoir pour conséquence ultime une baisse des prix mondiaux car les fournisseurs traditionnels du marché anglais seront amenés à vendre ailleurs...

L'idée fondamentale des optimistes est que, si la Communauté européenne connaît une forte expansion, les Etats-Unis finiront toujours par en tirer profit, ne serait-ce que par le biais des investissements considérables que les entreprises américaines ont fait sur le Vieux Continent. Puisque les investissements américains dans le Royaume-Uni sont beaucoup plus importants que partout ailleurs en Europe, l'industrie américaine gagnera un bénéfice additionnel de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun.

C'est un fait indiscutable que les exportations américaines en Europe ont aussi beaucoup profité de la croissance de la Communauté économique européenne. De 1958 à 1969 elles ont augmenté de 161 %, et elles devraient recevoir un véritable coup de fouet de la réduction du tarif britannique moyen sur les produits industriels au niveau nettement plus bas du tarif extérieur commun.

En définitive, ce qui inquiète le plus certains experts du gouvernement, c'est le tour que prendra l'unification monétaire de l'Europe. La création progressive d'une monnaie commune européenne pourrait forcer les Américains à restreindre les sorties de dollars et par conséquent à limiter les initiatives de Washington à travers le monde.

GEORGE LESSER.

(Lire la suite page 18, 4e col.)

L'autogestion a permis aux Yougoslaves de retrouver certaines règles de la concurrence

Belgrade. — Comparée aux innombrables réorganisations politiques et économiques entreprises depuis la fin de la guerre et qui témoignent, on est bien obligé de le constater, d'une véritable passion nationale, celle qui est actuellement en cours est de loin la plus importante. Imposée par les profondes divergences qui opposent les républiques fédérées les unes aux autres, son objectif est une refonte des structures de l'Etat, à commencer par le Parlement et le gouvernement fédéral.

Il est cependant à remarquer que, dans les polémiques animées, voire violentes, qui s'élèvent entre les dirigeants ou que mène la presse, l'autogestion est la seule institution qu'on ne remet pas en cause. Tous s'y réfèrent, quelquefois pour prouver des points de vue diamétralement opposés. On admet, il est vrai, ses « insuffisances » et ses « faiblesses », mais en contester les principes serait un sacrilège. Leur stricte application est considérée unanimement comme la meilleure garantie du règlement des principaux problèmes auxquels la Yougoslavie doit faire face.

De notre correspondant

La première « directive » sur l'autogestion date de décembre 1949 et la « loi de base » de juin 1950. L'autogestion a donc plus de vingt ans. Elle a connu des phases d'hésitations, de relances spectaculaires, de stagnations. A aucun moment, cependant, le régime n'a fait machine en arrière. Les critiques venant de l'Est, le scepticisme témoigné à l'Ouest, le laissaient plutôt indifférent. Convaincu d'avoir découvert la meilleure, et pour la Yougoslavie la seule, voie de règlement des conflits sociaux, il a fait preuve d'une ténacité exceptionnelle.

De la « propriété sociale » à la liberté d'acheter et de vendre

L'autogestion est définie par une ample législation et par plusieurs articles de la Constitution, qui proclame : « *La base de l'organisation socio-économique de la Yougoslavie est constituée par le travail librement associé aux moyens de production appartenant à la société, et par l'autogestion des travailleurs dans la production et dans la répartition du produit social au sein de l'organisation de travail et de la communauté sociale.* »

Dans un tel système, les ouvriers gèrent directement la « *propriété sociale* », catégorie de propriété spécifiquement yougoslave qui, par définition, « *est à tous et à personne à la fois* ». Car, à la différence des autres pays communistes, en Yougoslavie, l'Etat, en tant que tel, ne possède aucune usine, entreprise, route, ligne de chemin de fer, gisement minier, école, hôpital, etc. Tout est propriété sociale. Par surcroît, n'étant pas producteur, ses droits d'intervention dans l'économie sont restreints. Aucun organe du pouvoir ou organe politique ne peut imposer à une entreprise une production quelconque sans le consentement de son conseil ouvrier. Il ne peut pas non plus interdire à une fabrique de chaussures, par exemple, de passer à la production des articles de maroquinerie ou de s'intégrer à une fabrique si ses ouvriers considèrent pouvoir, grâce à une telle opération, augmenter leurs revenus. Chacun est libre de vendre ou d'acheter là où il obtiendra le prix le plus favorable, que ce soit sur le marché national ou étranger. Le bénéfice réalisé sert à moderniser l'entreprise, à améliorer son organisation du travail ou bien encore à augmenter sa production ou les salaires versés. En revanche, si une entreprise est mal gérée par son conseil ouvrier, les conséquences en retombent sur les ouvriers eux-mêmes.

PAUL YANKOVITCH.

(Lire la suite page 19, 3e col.)

LORD STOKES (président de British Leyland) :

«Je songe à me faire marchand de glaces»

Londres. — Lord Stokes est l'un des administrateurs les plus compétents de Grande-Bretagne. C'est lui qui préside aux destinées de British Leyland (40 % de la production automobile britannique, 190 000 employés) et il lui faut rationaliser les activités de quelque soixante-dix usines passées sous sa direction à la suite de la fusion de son ancienne compagnie, Leyland Motor, et de la British Motor Corporation, il y a deux ans et demi. Nul ne sait mieux que lui que le temps presse. Si la Grande-Bretagne entre dans le Marché commun, l'industrie automobile britannique, jusqu'ici très protégée, sera complètement exposée à la concurrence « continentale ».

Renault, par exemple, étend rapidement son réseau de concessionnaires. De moins de deux cents il y a quelques années, le nombre en a été porté à plus de trois cent quatre-vingts actuellement et l'objectif à atteindre dans les délais les plus brefs est fixé à cinq cents. Volkswagen, qui projette de porter ses ventes en Grande-Bretagne de quarante mille à soixante-dix mille unités par an d'ici cinq ans, ne peuvent que les encourager à favoriser leurs autres filiales européennes dans leurs futurs investissements. Il en est de même de Ford qui, toutefois, jusqu'à présent, défend mieux ses positions. L'adhésion britannique au Marché commun faciliterait d'ailleurs cet exode, de même que l'harmonisation progressive des activités et des modèles des différentes filiales européennes de ces groupes. C'est là un danger qui n'est pas à sous-estimer, étant donnée la place importante que l'industrie automobile occupe dans l'économie britannique avec son demi-million de travailleurs, de loin les mieux payés de Grande-Bretagne, et sa précieuse contribution à l'exportation.

Jusqu'à présent, tous les efforts déployés en vue d'apaiser l'agitation sociale sont demeurés vains. On a essayé d'améliorer les méthodes de conciliation. On avait même nommé un conciliateur permanent, sorte de « pompier volant », qui devait aplanir les différends. Mais la situation n'a fait que s'aggraver. Les nombreux syndicats que compte l'industrie ont perdu tout contrôle de leurs adhérents, les grèves éclatent pour différents motifs — le plus souvent pour des questions salariales — et généralement sans préavis, fréquemment avant même que la cause du désaccord ait pu être examinée avec l'employeur. Le président de l'association des constructeurs, Mr. Richards, a exprimé l'espoir que la réforme syndicale proposée par le gouvernement conservateur permettra de rétablir la paix.

A elle seule, elle ne suffira probablement pas. Face aux rivalités entre les nombreux syndicats, les multiples usines et les innombrables catégories de travailleurs, on voit mal comment des progrès seront possibles sans une refonte générale des structures syndicales à l'échelon national. L'idéal serait évidemment le regroupement de tous les syndicats en un seul représentant de tous les travailleurs de l'industrie, ainsi que l'établissement de barèmes précis de salaires pour toute l'industrie en fonction de la valeur relative de la production de chaque catégorie d'ouvriers. Mais cet objectif paraît aujourd'hui hors de portée. En même temps, il faudrait que la productivité augmente, car elle est nettement inférieure à celle de la plupart des autres pays, notamment de l'Allemagne et du Japon.

JEAN DECLEMY.

Un prêt au retour du Japon...

La nouvelle génération de voitures américaines « sous-compactes » constitue une autre menace. Et surtout, il y a le Japon. Lord Stokes s'y est rendu au début de l'année. Il en est revenu émerveillé, mais aussi effrayé par le modernisme et l'efficacité des usines automobiles japonaises, lesquelles s'attaqueront inévitablement un jour en masse au marché européen, aussi éloigné soit-il. Aussitôt, il a demandé et obtenu de l'IRC (l'IDI britannique) un prêt « revolving » de 10 millions de livres (130 millions de francs) uniquement pour rééquiper ses usines en machines-outils ultra-modernes, cela en sus des 25 millions de livres (320 millions de francs) que cette institution lui avait déjà avancés pour faciliter la restructuration du groupe au lendemain de la fusion.

Mais aujourd'hui, lord Stokes est un homme démoralisé. *« Je songe à me faire marchand de glaces »*, confiait-il il y a quelques jours avec un soupir de désespoir aux journalistes, au Salon de Paris. La cause de son désespoir se résume en deux mots : agitation sociale. Lord Stokes s'avoue absolument incapable de la surmonter. Aucun effort, aucun investissement, aucune innovation technologique, ne saurait réussir si les voitures ne peuvent sortir en nombre suffisant des chaînes de montage. *« C'est l'anarchie,* a dit le président de British Leyland, *de la folie, qui ne peut qu'aboutir au suicide de notre industrie. »*

Les statistiques montrent qu'il n'exagère nullement. Depuis le début de l'année, l'industrie automobile britannique a connu en moyenne environ dix grèves par jour — les unes ne durant que quelques heures ou quelques jours, les autres plusieurs semaines.

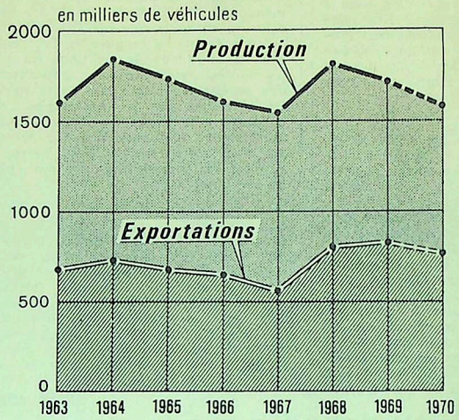

Le nombre des voitures particulières fabriquées en Grande Bretagne diminue depuis deux ans.

Des roues d'emprunt

A peine un conflit est-il résolu qu'un autre éclate, que ce soit chez les constructeurs mêmes ou chez les quelque deux mille fabricants de pièces et accessoires que compte l'industrie. La production est ainsi constamment perturbée par les débrayages dans les ateliers de montage mêmes ou par des pénuries de certaines pièces. Parfois, au lieu d'arrêter les chaînes de montage complètement, les pièces disponibles sont assemblées et celles qui manquent sont ajoutées ultérieurement dans le parc d'attente de l'usine. Cette situation n'est d'ailleurs pas particulière à British Leyland. Les autres gros constructeurs, filiales de compagnies américaines — Ford, Vauxhall (General Motors) et Chrysler-Rootes — en souffrent tout autant, sinon plus. Vauxhall, par exemple, vient d'être obligé de présenter au public britannique son dernier modèle de la Viva avec des roues d'emprunt.

Il en résulte d'abord des frais supplémentaires. Ensuite, la production reste bien souvent inférieure à ce niveau de 80 % à 85 % de la capacité à partir duquel elle devient rentable. Aussi Vauxhall, déjà en déficit de deux millions de livres en 1969, a-t-il encore perdu 3,28 millions au premier semestre 1970. British Leyland a vu son bénéfice net tomber de 9,5 à 0,1 million de livres seulement au cours des six premiers mois de l'exercice courant, et le second ne s'annonce guère mieux. D'autre part, les constructeurs ne parviennent pas à satisfaire assez rapidement la demande. Le marché intérieur étant plus rémunérateur, ils réduisent autant que possible l'exportation au détriment de la balance des paiements et des gros investissements qu'ils ont réalisés eux aussi en Europe continentale et ailleurs pour développer leurs services de vente et d'après-vente.

Néanmoins, des délais de livraison de plusieurs semaines, parfois de plusieurs mois, existent pour la plupart des modèles. Conséquence : l'importation est facilitée. Au cours des huit premiers mois de l'année, les immatriculations de nouvelles voitures ont augmenté de près de soixante mille grâce à l'accroissement du pouvoir d'achat provoqué par les hausses salariales, mais environ la moitié de ce total est allé aux marques d'importation. Ainsi, alors qu'il y a quelques années les voitures étrangères ne représentaient que 5 à 6 % environ des ventes, au cours des récents mois la proportion s'est élevée jusqu'à 15 %, et pour la période janvier-août, elle atteint en moyenne 13,2 % contre environ 9,75 % pendant la période correspondante de l'an dernier.

Sans doute cette progression est-elle due en partie à la réduction des tarifs douaniers intervenue au cours des dernières années. De 33 1/3 % en 1956, le droit a été ramené à 15 % actuellement, en conséquence du Kennedy round et il doit encore être abaissé à 13 % en janvier 1971 et 11 % en janvier 1972.

Certes, l'importation de voitures en Grande-Bretagne est encore relativement faible comparée aux autres pays européens, et les constructeurs britanniques s'attendent qu'elle augmente encore à l'avenir. Ils comptent de leur côté accroître considérablement leurs exportations. Ils sont d'ailleurs, pour cette raison, solidement en faveur de l'adhésion britannique au Marché commun. Or, ils ont été obligés de réduire leurs expéditions vers l'étranger de plus de quatre-vingt-quatre mille unités, soit de 15 % au cours des huit premiers mois de l'année.

En effet, pour assainir leurs finances, les constructeurs britanniques ont été obligés de relever leurs prix de vente à deux reprises depuis le début de l'année : 4 % au printemps et 4 % de nouveau à la fin du mois dernier. Leur puissance concurrentielle en pâtira. En outre, la diminution des bénéfices ou les pertes nuisent bien sûr aux investissements dont dépend l'avenir.

General Motors et Chrysler ont démenti dernièrement des bruits selon lesquels ils auraient l'intention de plier bagage, mais il est évident que les difficultés actuelles

Les États-Unis ont-ils intérêt à l'élargissement de la C.E.E. ?

(Suite de la page 17.)

Aux yeux de ces mêmes experts, l'admission de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. paraît à cet égard comme une bénédiction, car ils pensent que les immenses problèmes posés par les balances sterling repousseront inévitablement à plus tard la naissance d'une monnaie européenne. Et ils s'attendent à ce que les Anglais, grâce à leur vision « mondialiste » des affaires monétaires, empêchent le continent de se replier sur lui-même.

Malgré les dénégations officielles, la plupart des experts gouvernementaux américains s'inquiètent beaucoup de l'impulsion donnée aux projets d'unification européenne. A La Haye en décembre dernier, à Venise en juin et plus récemment à Copenhague, il semble bien que les Six ont en effet déclaré la guerre au rôle prééminent du dollar dans les affaires monétaires internationales. En forgeant un front commun pour essayer de pallier l'effet considérable qu'ont sur la conjoncture en Europe les afflux de dollars et finalement pour créer une monnaie commune, les Européens pourraient bien mettre fin à une période durant laquelle les investissements américains publics et privés ont été rendus possibles sur une aussi grande échelle grâce au fonctionnement bien connu du Gold Exchange Standard.

Rappeler aux Européens leurs devoirs

Finalement, les « optimistes » considèrent qu'une Europe élargie (heureusement sans de Gaulle) pourrait assumer des responsabilités internationales politiques et économiques beaucoup plus grandes au sein, bien sûr, de l'alliance atlantique. De ce point de vue, l'entrée de la Grande-Bretagne en Europe est un phénomène de grande importance, car sans elle les Européens, comme les officiels américains le confient en privé, pourraient « ignorer leurs devoirs » et distendre les liens étroits qui les unissent actuellement à leurs alliés américains.

Quant à ceux qui ont une vision moins optimiste, ils répugnent en général à exposer leurs idées sur la place publique. Ils admettent bien sûr que les Américains ont grandement bénéficié jusqu'à maintenant du développement de la Communauté européenne et qu'il continuera, dans une certaine mesure, à en être ainsi dans l'avenir. Cependant, dans l'expansion extraordinaire de la Communauté européenne, ils voient des menaces potentielles graves pour les intérêts commerciaux, financiers et même politiques des Etats-Unis.

Dans un rapport du département du commerce américain, on a demandé aux principaux exportateurs américains de faire la liste des facteurs qui font obstacle à leurs ventes à l'extérieur. Les quatre facteurs le plus souvent mentionnés sont : la concurrence des pays tiers, les limitations imposées par le programme d'investissements directs à l'étranger, le nationalisme économique des autres pays et les barrières non tarifaires. Tous ces obstacles, à l'exception du second, seront aggravés par une Communauté renforcée et par une Grande-Bretagne plus efficace. Quant aux investissements américains à l'étranger, leur essor pourrait être entravé encore plus sérieusement, dans le futur, par des pressions accrues sur le dollar, pressions que la création d'une union monétaire européenne pourrait accroître.

En matière de technologie, les différents pays jouent en quelque sorte à saute-mouton. Chacun d'eux s'appuie sur l'expérience des autres pour aller plus loin. Les techniciens européens tireront parti du travail des Américains dans l'un des deux domaines où se jouera, à long terme, la compétition internationale : les ordinateurs. Dans l'autre domaine, production nucléaire d'électricité, on reconnaît en général que les Anglais ont une technologie comparable à celle des Américains. Ce qui leur a manqué jusqu'alors, c'est un marché intérieur assuré et des équipes de vendeurs compétents sur le marché international.

On se demande aussi si les principes sur lesquels repose le système éducatif américain — qui traverse actuellement une période agitée ! — sont de nature à perpétuer l'avance des Etats-Unis. Ce système consiste à assurer une instruction supérieure au plus grand nombre possible de jeunes. On se demande s'il est compétitif, à la longue, avec les méthodes traditionnelles de l'Europe, qui visent à former une « élite ».

En dernière analyse, le jugement est suspendu à deux impondérables. Le premier tient aux conséquences qu'aura l'entrée de la Grande-Bretagne sur l'économie britannique d'abord et sur l'économie de l'Europe tout entière. Le second rejoint, mais pour des motifs contraires, la préoccupation qu'exprimait le général de Gaulle lorsqu'il disait que l'Angleterre serait le cheval de Troie des Etats-Unis en Europe. L'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun va-t-elle renforcer le contrôle américain sur le continent ou bien, comme quelques membres de l'administration américaine se le demandent, réduire le contrôle des Etats-Unis sur la Grande-Bretagne ?

Un expert américain conclut son analyse par ces mots : « Pour profiter de tous les avantages de la Communauté et pour réellement causer préjudice aux Etats-Unis, les gouvernements européens devront faire preuve de plus d'intelligence qu'ils n'en ont montré jusqu'alors. »

GEORGE LESSER.

We want only one reader

you

Because you are one in a million. Because you are a hard driven executive, pressed by current problems. Because you are fed up with jargon about M.I.S. and other wonder tools that do not prove themselves.
You demand to be informed in depth on the real value of changes in management attitudes and practices. You want analysis, judgment and ideas.

And **EUROPEAN BUSINESS** wants you. Our quarterly management review takes the time to think and evaluate.
Designed for professional managers, **EUROPEAN BUSINESS** analyses your key problems : "How to adapt your strategy to your objectives ; make your organization attractive to innovators ; develop your personnel ; "sell" your staff on scientific tools".

Our sponsors are the most advanced international companies and the nine leading business schools in Europe*.

* *INSEAD - I.M.E.D.E. - C.E.I. - Manchester - Rotterdam - Ghent - Wuppertal - I.E.S.E. - C.R.C.*

As a new subscriber you will receive free of charge a fascinating document entitled "Technology revisited" which assesses the impact of emerging technologies on management styles, the business world and the strategy of the firm.

We are not "business school theorists", we are practitioners stimulated by new ideas, new approaches and techniques when applicable in Europe.
We think you are too.

Here is a sample of the recent articles published in **EUROPEAN BUSINESS** :

- "Appraising Job Appraisal" : J.W. Combrink
- "The Cost of Capital" : Ph. Vigneron
- "Is Time-Sharing for Small Businesses ?" : X. Gilbert
- "Moving Towards the Systems-Oriented Organization" : P. Hobbins.

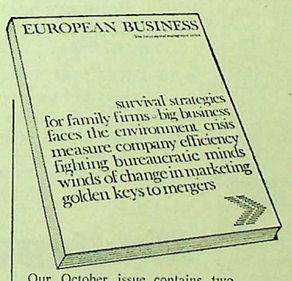

Our October issue contains two exclusive surveys : "The strategies of Five Leading European Companies in the U.S. Market", and "The Career and Profile of the Business-School Educated European Managers".

To be sure to receive EUROPEAN BUSINESS please detach and mail today this subscription card.

one year - subscription rates
$ 12 or equivalent

Belgium BF 600	Netherlands FL 45
Denmark Kr 90	Norway Kr 85
Finland Fmk 55	Spain Ptas 850
France 65 F.F.	Sweden Kr 65
Germany DM 50	Switzerland Fr 60
Italy Lir. 7600	U.K. L 5

U.S.A. $ 16 (air mail)

Payment instructions :
Directly by cheque to EUROPEAN BUSINESS 28, Bd Raspail - 75-PARIS 7e - FRANCE
or
by money order to : B.N.P. - Agence Centrale 16, Bd des Italiens - 75-PARIS 9e - FRANCE - A/C n° 291-107

Subscription Card

I want to subscribe to **EUROPEAN BUSINESS** for one year (4 issues). I will also receive **free of charge** your special document on "Technology Revisited".

☐ Payment enclosed (a cheque in any currency is acceptable.) ☐ Bill me

Name _____
Address _____
City _____
_____
Country _____ Signature
THIS CARD MUST BE JOINED TO YOUR PAYMENT
EUROPEAN BUSINESS 28 boulevard Raspail-75 PARIS 7e FRANCE

LM

L'AUTOGESTION ET LES IMPÉRATIFS D'UNE ÉCONOMIE MODERNE

DES SYNDICALISTES A LA RECHERCHE D'UNE « VOIE FRANÇAISE »

L'AUTOGESTION a été remise récemment à l'honneur en France par le P.S.U. et surtout par la C.F.D.T., première organisation syndicale d'un pays capitaliste qui se soit prononcée pour ce système. « *Entre la politique et l'économie il n'existe point de barrières, et l'autogestion a pour but de rétablir une unité, qui est aujourd'hui méconnue puisqu'il y a démocratie d'un côté et autocratie de l'autre.* » Elle constitue un « *effort de démocratisation totale de la société* ». C'est du moins ainsi que MM. Albert Detraz et Edmond Maire, membres de la commission exécutive de la C.F.D.T., ont expliqué, dans le dernier numéro de la revue *Preuves*, les raisons du choix en faveur de l'autogestion fait par le congrès de leur confédération en mai 1970.

Les deux syndicalistes se défendent de vouloir bâtir un modèle théorique de ce que pourrait être l'autogestion en France, ou de vouloir transposer dans notre pays le système en vigueur en Yougoslavie. Pourtant, les quelques orientations qu'ils présentent ne sont pas sans parenté avec celles retenues par les Yougoslaves, comme inciterait à le penser l'analyse que notre correspondant à Belgrade fait du système en vigueur dans ce pays.

Une sanction économique : la concurrence

MM. Detraz et Maire dénoncent d'abord les déformations de l'idée d'autogestion.

« *Il n'est pas question d'envisager un absurde retour au mode de production artisanal. L'autogestion doit être adaptée au mode de production industriel. Elle ne nie pas la compétence technique, mais elle refuse la technocratie. Si elle est libertaire, elle n'est pas anarchique. C'est dire qu'elle admet l'organisation du travail et la nécessité d'une autorité, tout en inversant leurs fondements. Au lieu d'être imposée par les détenteurs de l'appareil de production, elle doit émaner de ceux qui l'utilisent. Pour autant, il ne s'agit pas d'instaurer une démocratie directe. Sans doute les options qui engagent la vie de l'entreprise doivent-elles être soumises à l'assemblée générale des travailleurs, mais, pour le reste, c'est-à-dire pour la vie quotidienne de l'entreprise, les décisions resteront le fait d'un directeur, assisté d'un conseil de gestion émanant de cette assemblée générale, de la même façon que le conseil d'administration actuel est issu de celle des actionnaires. Peu importe que le directeur soit choisi parmi les travailleurs de l'entreprise ou en dehors de celle-ci. L'essentiel est qu'il soit et compétent et investi de leur confiance, et que, à échéance régulière, leur soient soumis les résultats de sa gestion, sur le plan économique comme sur le plan humain et social. (...)*

» *Si l'autogestion ne doit pas avoir pour résultat de renforcer la rationalité de l'entreprise — le but primordial du socialisme n'étant pas de produire mieux ou plus, mais de produire autrement — celle-ci doit cependant être soumise à certaines sanctions économiques. La première est la concurrence. Si la direction n'est pas à la hauteur de sa tâche, si le conseil de gestion ou l'assemblée générale des travailleurs ne redresse pas à temps ses erreurs ou la pousse à distribuer l'intégralité des fruits de la production au lieu de constituer les réserves d'investissements nécessaires, l'entreprise autogérée disparaîtra. Il n'est pas question que l'autogestion encourage l'impéritie ou le gaspillage. Il faut qu'une entreprise autogérée puisse être mise en faillite, si la situation l'exige.* »

Après avoir souligné que l'entreprise autogérée suppose une économie qui soit également autogérée, les moyens de production devant être remis par la société à « *des organismes décentralisés, administrés démocratiquement, tels que la commune ou la région* », les auteurs concluent :

« *Nous sommes bien conscients qu'entre l'entreprise capitaliste et l'entreprise autogérée des transitions sont inévitables. Le processus a été enclenché, à partir de 1936, par la création des délégués du personnel, puis du comité d'entreprise, — dont les résultats sont souvent décevants, mais qui est un embryon d'un futur conseil ouvrier, — et enfin par la loi de décembre 1968, qui a institutionnalisé la représentation syndicale. Il faut encore accentuer l'évolution pour préparer l'autogestion. C'est le rôle du syndicalisme. (...)*

» *Nous ne prétendons nullement que l'autogestion apporte une réponse à tous les problèmes. C'est un projet qui nous permet de concrétiser le passage à un autre type de société économique et culturelle. L'essentiel est de casser le modèle d'autorité de la classe dominante. (...)*

» *L'autogestion n'est pas autre chose que l'application, dans le domaine économique, des principes démocratiques qui sont déjà entrés en vigueur dans le domaine politique.* »

(Publicité)

INDUSTRIELS

QUI CHERCHEZ

des Conseils indépendants

Pour toutes études économiques prévisionnelles, choix de vos procédés de fabrication, la conception de nouveaux matériels, la construction d'usines, leur alimentation en énergie et sa tarification, la vérification de vos installations électriques, l'organisation et le contrôle de votre production, etc.

Adressez-vous à la

CHAMBRE DES INGÉNIEURS-CONSEILS DE FRANCE

(section C.I.C.I.A.)

108, rue Saint-Honoré
75 - PARIS-1er

Tél. : 231-60-80

Vous voulez

RÉUSSIR

dans une entreprise qui soit la vôtre

vous assurer une rémunération élevée et une place de carrière liés au résultat de vos efforts

profiter de votre aptitude à développer les contacts humains

DANS UN MARCHE GIGANTESQUE A PEINE DEFRICHE

Adressez-vous à un

GROUPE BANCAIRE INFLUENT

qui vous offre les moyens de valoriser votre apport personnel.

Une excellente formation, une réussite en affaires, sont deux titres de candidature également valables.

Ecrivez à M. HARDING, 8, square du Croisic, PARIS-15e.

Publicité

SERVICE EXPRESS POUR L'INDUSTRIE DE LIVRES ET DOCUMENTATION Y COMPRIS LES PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES

Désirez-vous rapidement un livre, un périodique ou autre documentation d'actualité ou épuisé ?
En ce cas, téléphonez ou écrivez à

L. S. T. F. E.

24, rue des Ecoles - PARIS (5e) - ODE. 30-00

L'une des plus importantes et des plus anciennes librairies spécialisées dans la fourniture de documentation à l'industrie, au commerce et aux universités, et qui possède des bureaux à Londres, Oxford, New-York, Mexico et Francfort. Demandez des détails sur notre service bibliographique unique et gratuit en se référant à cette annonce.

Comment fonctionne le « modèle » yougoslave

(Suite de la page 17.)

Chaque entreprise a son conseil ouvrier. Celui-ci, élu au scrutin secret, adopte les plans de production, nomme et révoque le directeur, embauche et congédie les ouvriers, fixe les salaires et les prix de vente des produits, etc. Bref, il en est le véritable patron. Une fois réglées les obligations à l'égard de la communauté (commune, république et fédération), il est le seul habilité à répartir les bénéfices

Le conseil ouvrier, qui, dans les grandes entreprises, peut compter soixante à quatre-vingts membres, élit un organe plus restreint appelé conseil administratif (une dizaine de membres). Celui-ci se réunit plus souvent et il est chargé des tâches déterminées qui lui sont désignées par le conseil ouvrier. Si le conseil ouvrier n'en est pas satisfait, il peut à tout moment révoquer en totalité ou en partie le conseil administratif, comme l'ensemble du personnel de l'entreprise peut, pour sa part, révoquer le conseil ouvrier.

Les fonctions exercées dans ces deux organes ne sont pas rémunérées. Leurs compétences sont définies par les statuts et les règlements internes. Ces documents régissent également les rapports entre les divers ateliers, appelés « unités économiques », le principe étant celui que chacun d'eux dispose de son propre revenu.

Une entreprise est créée le plus souvent par la commune. Si celle-ci dispose de fonds, c'est elle-même qui en finance la construction. A défaut de fonds, elle s'adresse à une banque. Sa demande est accompagnée d'un dossier complet concernant le montant des investissements, la qualité et la quantité de la production, la main-d'œuvre nécessaire, etc. La banque est intéressée exclusivement aux aspects économiques de l'affaire. Si elle arrive à la conclusion que l'entreprise sera rentable, le crédit est accordé.

Une entreprise peut également être fondée par une autre entreprise ou par un groupe d'entreprises qui mettent en commun leurs fonds, par une association d'entreprises ou de banques. De toute manière, la nouvelle entreprise, une fois mise en marche procède à l'élection de ses propres organes de gestion. Elle devient une unité autonome qui, à l'égard de son ou de ses fondateurs, n'a plus qu'une seule obligation : rembourser avec intérêt les investissements qui y ont été faits.

Les conflits les plus fréquents

L'autogestion a profondément modifié le système économique établi en 1945-1946. Elle a donné une puissante impulsion à l'initiative individuelle, le salaire de chaque ouvrier étant en fonction de son rendement de travail. Elle a obligé les entreprises à tenir compte des règles fondamentales de l'économie de marché ; ces dernières sont devenues conscientes, pour leur part, que le placement de leurs produits est la seule source de leur revenu.

Néanmoins, si le principe est clair, son application n'est pas sans faiblesse. Il est en effet des entreprises qui réalisent des bénéfices importants parce qu'elles jouissent d'un certain monopole sur le marché national, de la protection douanière de l'Etat, ou profitent, avec une correction qui n'est pas toujours exemplaire, de la situation momentanée. D'autres, comme les banques ou les établissements de commerce extérieur, assurent à leur personnel des salaires très élevés qui sont loin d'être le résultat de la seule productivité. Un tel état de choses est à l'origine d'une inégalité sensible des salaires, de polémiques interminables sur les entreprises travaillant beaucoup et gagnant peu et celles travaillant peu et gagnant beaucoup. Et la presse ne manque pas de se faire l'écho du cas de tel ouvrier non qualifié touchant plus qu'un ingénieur, ou d'un professeur touchant moins qu'un garçon de bureau.

Du fait de leur caractère complexe, les rapports au sein d'une entreprise ne sont pas sans conflits ni frictions. Les plus fréquents sont ceux qui surgissent entre le directeur (ou la direction) et le conseil ouvrier. On reproche au directeur d' « *usurper* » les droits de gestion des ouvriers, d'agir en « *dictateur* » ou en « *bureaucrate* », d'avoir « *une clique* » à ses ordres, etc. Que de directeurs sont révoqués pour ces raisons ! D'autres le sont pour abus de confiance ou malversations de toutes sortes, toutes pratiques qui ne sont pas le propre des directeurs des entreprises capitalistes.

Soit dit en passant, dans les « excès », voire irrégularités graves, commis dans certaines entreprises, il n'est pas toujours simple de désigner le ou les véritables coupables.

Le départ d'un directeur est un événement souvent accompagné de polémiques, voire de recours en justice. L'élection du nouveau directeur n'est pas, elle non plus, sans péripéties. Le conseil ouvrier d'une entreprise de Touzla, après quatre jours de débats, n'a pas pu se mettre d'accord sur le choix entre trois candidats. Dans une entreprise à Belgrade, le directeur révoqué a refusé de quitter son poste ; il a intenté un procès au conseil ouvrier pour vice de forme, et, en attendant le jugement, le portier, son homme de confiance, avait interdit pendant plusieurs semaines l'entrée de l'entreprise à son successeur. Le poids du dossier d'un conflit de ce genre devant le tribunal de Petch a atteint 150 kilogrammes, mettant les juges dans l'embarras complet.

Plus de temps pour répartir le revenu que pour le former

Les décisions d'un conseil ouvrier ont l'avantage d'être prises par les représentants autorisés des ouvriers censés connaître le mieux la situation de l'entreprise. L'un de leurs inconvénients est d'être précédées, généralement, de longs et épuisants débats. « *Il nous faut plus de temps pour répartir le revenu que pour le former* », a dit un professeur parlant précisément de cet aspect de l'autogestion. Dans les situations dites de conflit, dans certaines entreprises, les débats se prolongent pendant des journées entières. Il y a là un gaspillage d'énergie et de temps qui se répercute sur la productivité. Par ailleurs, si une décision du conseil ouvrier se révèle mauvaise, sa propre responsabilité (sauf, bien entendu, dans des cas flagrants d'atteinte à la loi) est limitée parce que l'on considère, *a priori*, qu'il a été de bonne foi. Tout au plus est-il relevé de ses fonctions.

Cette « insuffisance » du système est interprétée comme le prix inévitable que la classe ouvrière doit payer pour apprendre à gérer ses propres affaires. Le problème est depuis quelque temps devant le Parlement fédéral. On prévoit l'adoption dans les mois à venir d'une législation qui précisera la responsabilité du conseil ouvrier dans la conduite de l'entreprise.

Faute de compétence suffisante, de clairvoyance, certains conseils ouvriers, succombant aux pressions dont ils sont l'objet, ne gèrent pas leurs entreprises d'une manière efficace. Si l'entreprise est menacée de faillite, la commune intervient. Les organes de gestion sont suspendus et remplacés par une sorte de syndic. Tel est en ce moment même le sort de « Belje », un des plus importants combinats agricoles du pays. Le syndic a constaté « *un grand nombre d'irrégularités* », « *le gaspillage des fonds* », « *un manque total* » de coordination entre les unités économiques qui achetaient ou vendaient sans contrôle. « *On assistait à des scènes invraisemblables*, écrit Borba. *Plusieurs représentants de « Belje », chacun travaillant pour le compte de son unité économique, se rencontraient à la fois chez l'un de ses partenaires. Et chacun lui faisait une offre différente.* »

Disposant des bénéfices réalisés par l'entreprise, certains conseils ouvriers ont tendance à en utiliser la plus grande part à l'augmentation des salaires. La décision est certes populaire auprès des ouvriers, mais dangereuse parce qu'elle risque d'appauvrir les fonds de l'entreprise (fonds d'investissements, de modernisation, etc.). Néanmoins, il n'est jamais arrivé qu'une entreprise soit mise en difficulté du seul fait d'une telle répartition des bénéfices.

Les jeunes techniciens sont « trop chers »...

Il est en outre des conseils ouvriers qui, composés en grande partie de la main-d'œuvre non qualifiée, se méfient des changements brusques, des nouvelles acquisitions de la technique et de la technologie, de l'organisation moderne du travail. La production en grande série leur fait horreur et, au lieu d'appliquer dans la répartition du revenu le principe « à chacun selon son travail », ils préfèrent le système du nivellement. L'année dernière, le Parlement avait adressé aux entreprises « *une recommandation* » les invitant à embaucher les jeunes techniciens, dont certains conseils ouvriers ne voulaient pas entendre parler. Ils estimaient que les jeunes, exigeant des salaires élevés, étaient « *trop chers* » et que l'entreprise ayant marché jusqu'à présent sans eux pouvait continuer à le faire dans l'avenir également...

Le système d'autogestion est « global » ce qui veut dire que, pratiquement, il embrasse toutes les formes de la vie économique, sociale et politique. On le retrouve dans les écoles, les hôpitaux, les théâtres, les maisons d'édition, les rédactions de journaux, voire dans l'armée, plus spécialement dans l'application de la théorie sur « *la défense populaire générale* » qui assure aux unités territoriales une très large autonomie, telle que n'en connaît aucune autre armée moderne. Même dans l'agriculture où 85 % des terres sont encore propriété privée, diverses cellules d'autogestion, plus ou moins développées selon les régions, ont été implantées sous la forme de coopération entre le paysan et le secteur social. (Dans ce dernier cas, le régime est d'une prudence extrême due à l'amère expérience de la collectivisation forcée faite dans les campagnes immédiatement après la guerre).

L'un des objectifs de l'autogestion est de détruire l'Etat « *centraliste et bureaucratique* », de provoquer son dépérissement, de créer un système dans lequel « *les millions d'hommes décident en pleine indépendance de leurs affaires* ». Négation de « *l'Etat patron* », seul habilité dans « *les régimes dogmatiques* » à planifier la production, fixer les prix et les salaires, répartir le produit national, l'autogestion est en conflit permanent avec « *l'autocratie politique et ses tentatives de dominer les producteurs et de disposer du produit de leur travail* ». Ce processus est loin d'être terminé, mais sa base, du moins théorique, est déjà nettement définie. C'est la commune.

La planification décentralisée ne résout pas le problème

Les rapports entre les communes, les républiques et la fédération ne sont pas entièrement définis. Des empiétements de compétences sont fréquents. Or, comme le système exclut la contrainte, la négociation directe entre les parties intéressées — appelée « *samoupravljacki dogovor* » (1) — est devenue la règle de solution des conflits à tous les niveaux et dans tous les domaines. Par cette voie ont été réalisés, notamment, de nombreux accords de coopération ou d'intégration des entreprises, et la pratique a prouvé leur utilité et leur efficacité. Le « *samoupravljacki dogovor* », cependant, n'aboutit pas toujours à l'entente. C'est alors que les solutions traînent et que les choses, naturellement, se compliquent.

Faute d'entente, par exemple, l'industrie du pétrole a construit plus de raffineries que le pays n'en a besoin. Dans l'industrie de l'aluminium, chaque république, estimant posséder des avantages comparatifs, planifie un peu pour son propre compte. Quelque chose de semblable se passe dans la sidérurgie. *Politika* relève, dans un article, que les différences techniques entre les systèmes énergétiques des régions Est et Ouest du pays sont telles qu'un excédent d'énergie électrique de Serbie, par exemple, pourrait être exporté plus facilement vers la Bulgarie ou la Hongrie que vers la Slovénie ou la Croatie, et inversement.

L'autogestion a éliminé le système rigide de planification centralisée, mais n'a fait que poser les principes du nouveau système.

Il y a, enfin, les organisations sociales et professionnelles, telles les chambres économiques qui, elles aussi, ont droit au chapitre. Pendant deux ans, les chemins de fer ont réclamé des wagons, car ils ne pouvaient assurer les transports normaux. Ils ne parvenaient cependant pas à un accord avec l'industrie nationale du rail sur les conditions de leur livraison. Au mois d'août dernier, la crise a atteint son point culminant. Faute de wagons, le plus important des gisements houillers a arrêté la production, les mineurs se sont mis en grève. Certaines entreprises, ne recevant pas le charbon nécessaire, se sont trouvées à leur tour en difficulté. Ce n'est que sous la pression de l'opinion publique, fortement alarmée, qu'il fut décidé, enfin, qu'une partie des wagons sera commandée aux entreprises yougoslaves, l'autre partie aux firmes étrangères.

Un instrument de « libéralisation »

Les faiblesses de l'autogestion ne sont pas dissimulées. Bien au contraire, la presse les dénonce pour ainsi dire quotidiennement. N'ayant pas de modèle à suivre, le régime s'efforce d'en tirer la leçon aussi bien sur le plan de la pratique que sur celui de la théorie. Quoi qu'il en soit, le fait est que les résultats économiques obtenus depuis vingt ans sont impressionnants, mais il faut distinguer ce qui est dû à l'autogestion et ce qui est dû au rétablissement au moins partiel de l'économie de marché. La concurrence entre les entreprises (la publicité, presque inconnue dans les autres régimes communistes, prend les formes et les dimensions américaines) a contribué à l'amélioration de la qualité et du choix des produits. Il n'est plus question de produire, par exemple, un modèle quelconque de chaussures ou de tissus, de le remettre comme autrefois à un organe de l'Etat qui se charge de la distribution. L'entreprise est tenue maintenant de suivre elle-même l'évolution du marché. C'est ainsi que depuis 1965 l'industrie a cessé la production de sept mille articles environ, refusés par le marché, et lui en a livré quinze mille nouveaux qu'il réclamait.

Les implications politiques de l'autogestion ont été considérables. Celle-ci fut et reste l'élément essentiel de la libéralisation à tous les niveaux. L'apparition des conseils ouvriers et de la commune ont forcé l'Etat à procéder à une décentralisation poussée. Le parti communiste lui-même n'a pas été épargné par ce processus. Arbitre suprême et tout-puissant après la guerre, il a renoncé à la théorie qui veut que le parti communiste d'un pays communiste en soit « *la force dirigeante* ». Il est devenu « *la force d'orientation* » dont les décisions ne sont pas automatiquement obligatoires pour tous sans exception.

PAUL YANKOVITCH.

(1) « Samoupravljacki dogovor » est une procédure de pourparlers, négociations, consultations entre les « autogestionneurs ». Elle est appliquée entre les entreprises, les communes, les républiques, entre ces dernières et la Fédération.

Une grande enquête sur les consommateurs européens

SOUS le titre « Radioscopie de l'Europe », les Editions européennes de Sélection et du Reader's Digest publient les résultats d'une vaste enquête sur les opinions, les goûts, les comportements, le mode de vie, l'attitude à l'égard des biens et des services qu'on leur offre, des consommateurs de seize pays européens. Opération de prestige, financée par les filiales européennes du groupe sur leurs budgets de publicité (l'ensemble de l'étude sur le terrain a coûté deux cent vingt-cinq mille dollars, soit un million deux cent mille francs), cette enquête se présente à la fois comme une gigantesque étude de marché à l'intention des hommes d'affaires et comme une mine de renseignements divers pour ceux qu'intéresse l'économie « in vivo ».

Vingt-quatre mille personnes, représentatives des 324 millions d'habitants de seize pays de l'Europe occidentale (1), ont été individuellement interrogées au cours de cette enquête, menée dans chacun des pays par des organisations spécialisées dans les études de marché par sondages: en France, la Cofremca (2). Les soixante-huit tableaux de résultats et les trente pages de graphiques complémentaires composent, si l'on en croit le professeur André Piatier, qui a préfacé l'ouvrage, « *la plus vaste enquête économique qui ait jamais été réalisée* ». Ce n'est pas la première fois que le *Reader's Digest* se livre à cet exercice : en 1963, une enquête du même genre, mais moins ambitieuse et limitée aux pays du Marché commun et à la Grande-Bretagne, avait été publiée, sous le titre *221 750 000 consommateurs* (3). De petits tableaux sur l'évolution de 1963 à 1969 accompagnent les résultats de l'enquête actuelle, lorsque la comparaison, sur un produit donné, est possible : on apprend ainsi que 69 % des familles françaises possèdent aujourd'hui un appareil de télévision contre 27 % il y a six ans, tandis qu'en Angleterre le pourcentage est passé de 82 à 92 % et en Allemagne de 41 à 82 %.

Au troisième ou au huitième rang ?

M. André Piatier, dans sa préface, tente, en comparant les résultats de l'enquête avec les chiffres fournis par des organismes internationaux tels que l'O.C.D.E. ou les Nations unies, de « *dégager quelques hiérarchies dans le développement économique et de préciser la position de la France* ».

En ce qui concerne l'élévation du *niveau de vie, par exemple, la France, qui se place au troisième rang* (après la Suède et la Suisse), selon les statistiques des dépenses des consommateurs tirées des comptabilités nationales par l'O.C.D.E., n'est plus qu'au huitième rang (derrière la Suède, la Suisse, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark, la Grande-Bretagne et l'Allemagne), si l'on en croit un « *indicateur du niveau de vie non alimentaire* », calculé d'après les taux de possession des appareils d'équipement ménager, le confort du logement, les équipements de loisirs et les résidences secondaires. Le phénomène est identique pour la Belgique, qui passe du cinquième au dixième rang, tandis que les Pays-Bas remontent du neuvième au troisième rang. On vivrait mieux au Pays-Bas que les chiffres de la comptabilité nationale ne le laissent supposer, tandis qu'en Belgique et en France on vivrait moins bien. L'alimentation n'étant pas prise en compte, ce fait peut expliquer en partie l'écart observé. La structure des prix, de pays à pays, peut également expliquer le phénomène puisque, pour le « non-alimentaire », les prix français sont supérieurs de 22 % aux prix allemands, de 17 % aux prix hollandais et seulement de 9 % aux prix belges.

Dans le détail, chacun des soixante-huit tableaux de l'étude permet de connaître, par tranches d'âge, par groupes socio-professionnels et, globalement, la consommation de deux cents produits et services dans les seize pays considérés.

Dans le secteur des produits alimentaires, la « cuisine-minute » (potages en sachet ou en boîte, purée instantanée, éléments surgelés) entre petit à petit dans les habitudes. Les potages en boîte, par exemple, ont largement pénétré les marchés britanniques (76 % des familles en consomment contre 61 % il y a six ans) et hollandais (43 % au lieu de 19 %). Les Belges (25 %) et les Allemands (19 %) viennent ensuite. Les familles françaises (11 % d'entre elles contre 2 % en 1963) s'y rallient peu à peu sans qu'il s'agisse là nécessairement d'un « progrès », tandis qu'en Italie on semble totalement allergique à cette formule (3 %). Les surgelés, qui ont conquis droit de cité dans les pays nordiques, sont présents dans un foyer sur cinq en Grande-Bretagne, dans un foyer sur quatre en Allemagne, mais seulement dans un foyer sur dix en France.

LES GRANDS POSTES DES BUDGETS DES OUVRIERS ET DES EMPLOYÉS DANS CINQ PAYS D'EUROPE

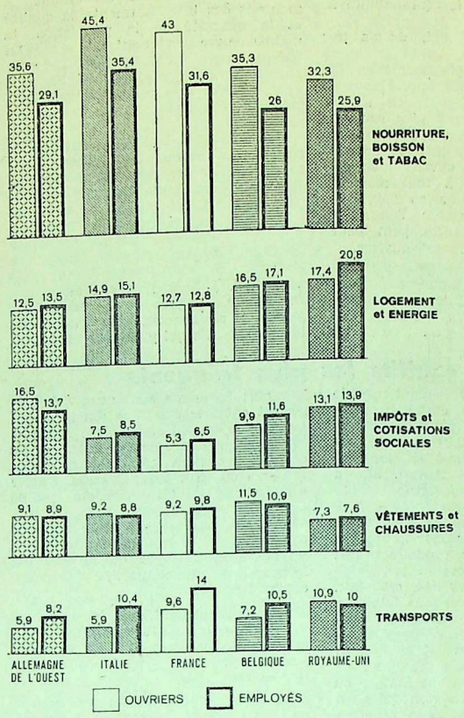

Les impôts pris en compte sont uniquement les impôts directs, et les cotisations sociales celles versées par les salariés Les chiffres indiqués sont des pourcentages du revenu annuel.

Il y a bien des façons de dépenser son revenu. On a pris, ici, deux groupes moyens de salariés (ouvriers et employés) dans les cinq pays et on a comparé les parts de revenus (en pourcentage) qu'ils consacrent à plusieurs des postes essentiels de leur budget. Les Français paient relativement moins d'impôts directs mais ils acquittent beaucoup de taxes indirectes et dépensent moins pour se loger, se chauffer et s'éclairer (le huitième de leur revenu). En revanche, ils dépensent plus que les citoyens des quatre autres pays pour le transport.

Ce sont les Allemands qui paient le plus d'impôts et de charges sociales (près du sixième de leur revenu) et les Anglais qui consacrent le plus d'argent à leur confort (près de 20 %).

Les ouvriers consacrent une part plus importante de leur revenu à la nourriture, tandis que les employés dépensent plus pour les transports, le pourcentage réservé aux vêtements et chaussures ne différant que peu.

En revanche, les Français, qui passent à l'étranger pour des mangeurs de grenouilles, sont les premiers consommateurs de yaourt de cette Europe élargie : 57 % d'entre eux en mangent régulièrement, tandis que les Anglais le boudent (11 %).

Beaucoup de ces chiffres confirment — mais c'est là leur vertu — des habitudes de consommation ou des évolutions que l'on connaît intuitivement. Il est normal que les appareils ménagers les moins coûteux introduits depuis longtemps sur le marché (fer électrique) aient le plus de succès, que les pays où le niveau de vie est le plus élevé soient aussi ceux où les foyers sont le mieux équipés et que les appareils qui sont à la fois chers et d'introduction récente n'aient conquis qu'une part minime du marché (congélateurs individuels, télévision en couleurs).

Cependant, tout au long de ces tableaux austères, pour peu qu'on prenne un fil conducteur solide, un portrait-robot du consommateur, selon l'âge, le milieu social, le pays se dessine petit à petit, confirmant celui tracé par l'étude de 1969. Le Français n'est guère bricoleur et si la résidence secondaire est plus fréquente chez lui que chez ses voisins, le nombre de jardins individuels tend à diminuer. La Française reste une bonne ménagère, elle se maquille moins que l'Anglaise. Les foyers français passent onze heures par semaine devant leur poste de télévision, tandis que leurs voisins anglais y passent dix-huit heures.

Tous ces chiffres sont présentés comme une simple constatation. Il serait en effet pour le moins contestable de voir dans l'augmentation des heures passées devant un appareil de télévision un « progrès social ».

Mais il y a bien d'autres choses encore dans cette enquête : les attitudes envers la publicité, le Marché commun, les jeunes, l'injustice sociale, la qualité des produits des autres pays, des chiffres sur le niveau d'instruction, les revenus, la structure des familles, etc.

JOSÉE DOYÈRE.

★ Editions européennes de Sélection et du Reader's Digest, 206, bd Saint-Germain, Paris-7e. 250 F.

(1) Les six pays du Marché commun (Allemagne, Italie, France, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg), les pays de l'Association européenne de libre-échange (Grande-Bretagne, Portugal, Autriche, Suisse, Suède, Danemark, Norvège, Finlande), plus l'Espagne et l'Irlande.

(2) 66, rue du Moulin-de-la-Pointe, Paris-13e.

(3) Voir, *le Monde* du 13 février 1964, l'article d'Alain Vernholes.

« Les clefs du marché européen » : l'art de rendre la statistique agréable

LA première entreprise française de publicité, Havas-Conseil, a publié il y a quelques mois un nouvel ouvrage de référence : « Les Clefs du marché européen ». Il fait suite aux « Clefs du marché français » et aux « Clefs du Marché commun », parus en 1964 et 1966.

Plus documentaire que l'ouvrage du *Reader's Digest* (qu'on pourrait presque qualifier d' « expérimental »), dans la mesure où il apporte une source d'information nouvelle, la « somme » préparée par les services d'études et de recherches d'Havas a l'avantage d'être facile à consulter : tout a été mis en œuvre pour le plaisir de l'œil et, grâce à la couleur, à la photographie, à la qualité de l'impression, le tableau et le graphique cessent d'être des témoins austères et rébarbatifs des structures économiques et sociales. On pourrait presque dire que la réussite est ici trop parfaite, car on se prend, en feuilletant le livre à la recherche d'un renseignement, à s'arrêter trop longtemps pour scruter le détail de la réalisation.

Celle-ci est, pour l'essentiel, le fruit de la recension la plus complète possible des chiffres disponibles de par le monde sur les sujets les plus divers : de la démographie au produit national brut, en passant par la fiscalité, les revenus, le temps de travail, le logement, la consommation, l'enseignement, la distribution, etc. Ces chiffres européens sont comparés autant que faire se peut, aux chiffres des Etats-Unis, et un cahier spécial, en fin d'ouvrage, donne les chiffres disponibles sur les pays de l'Europe de l'Est.

Mais l'ouvrage ne se borne pas à présenter les grandes masses globales de l'économie, pays par pays. On peut aussi y apprendre que la Suisse possède 155 tracteurs agricoles pour 1 000 hectares de terres cultivées, l'Allemagne 153, tandis que les deux pays les plus agricoles du Marché commun, la France et l'Italie, n'en possèdent respectivement que 58 et 33.

C'est l'Anglais qui fume le plus de cigarettes : 130 paquets par an, le Norvégien en fume 26, et le Français 60.

Le bébé français consomme 9 kilos par an d'aliments spécialement préparés à son intention (baby-foods), tandis que le bébé allemand en absorbe 27 kilos, le bébé anglais 48 kilos et le bébé américain... 85 kilos.

De 1958 à 1968, la valeur de la monnaie, qu'il faut distinguer de la parité officielle, a baissé de 40 % au Danemark, de 31 % en France, mais seulement de 21 % en Belgique, de 20 % en Allemagne et de 17 % aux Etats-Unis.

On pourrait multiplier les exemples à l'infini.

Ouvrage pratique, agréable à consulter, il sera utile à bien des hommes d'affaires, à bien des étudiants et à tous ceux que, par profession ou par goût, souhaitent mieux connaître le monde où nous vivons.

★ Havas-Conseil, 62, rue de Richelieu, Paris-2e. 150 F.

SOURDS
DÈS MAINTENANT
VENEZ ESSAYER
LE NOUVEL APPAREIL
AUDITIF
DISCRIMINATOR
C'EST UNE EXCLUSIVITÉ
MAICO
CENTRE AUDITIF
DESGRAIS
18, rue Jean-Mermoz
PARIS (8e)
Téléphone : BAL 06-10
A LYON, 42, rue de Brest

Les prévisions gouvernementales

(Suite de la page 17.)

La situation de 1970 n'a d'ailleurs pas de secret : les mesures multiples prises il y a un an pour stimuler l'épargne (avantages fiscaux pour les achats d'obligations, rémunération importante des dépôts à terme, création des comptes d'épargne-logement...) se sont révélées fort efficaces. Le loyer élevé de l'argent a fait le reste, les placements à 9 ou 10 % restant rémunérateurs quand les prix montent de 5 à 6 % seulement.

Puisque tout ce dispositif incitateur demeure en place, pourquoi la progression à épargner ne s'accroîtrait-elle pas encore, alors que la dépréciation monétaire doit se faire moindre ? Au demeurant, le taux d'épargne élevé atteint cette année ne doit pas être surestimé : il ne dépasse que de 0,7 % le taux moyen des quatre dernières années (15,7 % du revenu disponible). Est-il pensable que l'arsenal en faveur de l'épargne, mis en batterie depuis un an, ait un effet inférieur à cette modeste différence ?

Reste l'argument de l'abondance de l'épargne liquide, qui annoncerait, nous dit-on, une relance prochaine de la consommation. Le fait peut tout aussi bien — sinon mieux — s'interpréter comme l'accumulation des disponibilités de ménages en quête d'un logement qui laissent leur argent de côté en attendant que le desserrement de l'encadrement du crédit leur permette de trouver les crédits bancaires complémentaires indispensables à l'achat (ou à la souscription) de l'appartement attendu.

Au total, l'hypothèse centrale du compte de 1971 — la consommation devrait égaler brut — apparaît relativement fragile. Qu'elle elle n'est pas la seule à faire problème.

Ralentissement improbable des hausses de salaires

Une seconde incertitude concerne en effet la hausse des salaires retenue comme probable par le gouvernement : 6,4 % entre janvier et décembre (contre 9,4 % cette année). Pour justifier le choix d'un chiffre aussi modeste, qui n'a été constaté qu'à l'époque du plan de stabilisation (1965-1967), M. Giscard d'Estaing met en avant trois arguments : la détente en cours sur le marché de l'emploi (détente qui pourrait s'aggraver au début de 1971), la modération prévue des hausses de prix (3 %, contre plus de 5 % cette année), enfin, la limitation possible des hausses de salaires à l'étranger.

Le premier argument ne vaut guère puisque, selon les comptables nationaux eux-mêmes, 1971 devrait ressembler beaucoup, en matière d'emploi, à 1970, en inversant toutefois les semestres : détente en début d'année (contre une tension en 1970) et tension en fin d'année (contre une détente en ce moment). « *Le nombre de personnes à la recherche d'un emploi*, indique d'ailleurs à la page 41 le rapport gouvernemental, *ne devrait pas se modifier sensiblement en moyenne annuelle.* Or, en économie de marché, les mêmes causes produisent les mêmes effets ; comment, dès lors, croire à une diminution d'un tiers des hausses de salaires l'an prochain ?

Le second argument ne paraît pas plus solide : comme nous démarrerons 1971 avec un niveau de prix déjà supérieur de 1,8 % (au moins) à la moyenne de 1970, il faudrait, pour tenir le pari gouvernemental, que le coût de la vie montât en moyenne de moins de 2 % dans l'année. C'est bien peu probable, même si la tension inflationniste baisse dans le monde (sous l'effet notamment d'un fléchissement des cours des matières premières et des produits tropicaux). Nous avons certes connu dans le passé des taux de progression des prix aussi faibles, mais c'était en 1965-1966, à une époque de calme monétaire mondial et alors que le chômage élevé en France freinait la hausse des salaires... et préparait l'explosion de mécontentement de 1968. Conditions qui ne se retrouveront pas l'an prochain.

Sans doute les pays voisins — l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre notamment — pourront-ils en 1971 « tenir » davantage leurs salaires, leur expansion devenant plus faible, donc le chômage plus fréquent. Mais la référence internationale sera pour le patronat français une arme à double tranchant, puisque les syndicats savent maintenant que les salaires sont en général — surtout depuis la dévaluation — inférieurs *chez nous à ceux de l'étranger. Il y a fort à parier que les militants ouvriers français* s'intéresseront plus au « rattrapage » de leurs gains (par rapport à ceux des travailleurs d'Allemagne ou d'Angleterre) qu'aux difficultés à venir des patronats étrangers. Au demeurant, la mentalité nouvelle qui commence à régner — sous l'influence de M. Ceyrac notamment — dans les milieux patronaux français donne à penser que les chefs d'entreprises céderont à temps une partie des augmentations de salaires demandées pour ne pas risquer le retour d'un nouveau « mai »...

COINCIDENCES ?

Le compte gouvernemental pour 1971 présente trois singularités arithmétiques. La première concerne la différence entre la progression de la masse des salaires attendue l'an prochain et celle de cette année ; cet écart est de — 3,5 % (12,8 % en 1970, 9,8 % en 1971). Or, le même écart (— 3,5 %) se retrouve pour les revenus prévus des entrepreneurs individuels (8,9 % cette année, 5,4 % l'an prochain) et pour les prestations sociales et les dépenses d'assistance (12,8 % en 1970, 9,3 % en 1971). Coïncidence ?

Seconde singularité : l'écart prévu en 1971 (3,9 %) entre l'augmentation de la masse des salaires et celle des revenus des entrepreneurs individuels (9,3 % pour la première, 5,4 % pour la seconde) est exactement le même que celui qui avait été constaté en moyenne au cours des trois années 1968, 1969, 1970 (12,8 % pour la masse des salaires et 8,9 % pour celle des revenus des entrepreneurs).

Troisième chiffre étonnant : le rapport gouvernemental prévoit exactement la même augmentation en 1971 que la masse des salaires et pour celle des prestations sociales et des dépenses d'assistance (9,3 %). Or cette identité avait également été constatée entre ces deux masses de revenus au cours de la période triennale 1968-1970 (+ 12,8 % dans les deux cas).

S'agit-il seulement de coïncidences ? Où a-t-on cherché à inscrire dans le compte gouvernemental des « nombres d'or » censés régir l'évolution structurelle des revenus des Français ?

Exportations sans doute plus fortes que prévu

La troisième hypothèse discutable du compte gouvernemental concerne les exportations. Elles vont avoir cette année progressé de 21,2 % (16 % en 1969) et elles augmenteraient l'an prochain de 9,3 % seulement. M. Giscard d'Estaing considère que ce chiffre est plutôt élevé et qu'il suppose de grands efforts de la part des exportateurs français, l'expansion devant être moins vive l'an prochain chez nos partenaires.

Ce ralentissement de la croissance est certain, mais il n'est pas sûr qu'il soit aussi prononcé que le prévoit le gouvernement. La reprise économique américaine, dont l'analyse de la First National City Bank vient de confirmer la proximité, peut difficilement rester inférieure à 2,5 % au cours d'une année électorale essentielle pour les républicains et alors que les critiques concernant le chômage actuel se multiplient.

En Europe — où s'effectue désormais la grande majorité de nos échanges et où se dessine donc l'allure de notre commerce extérieur — l'expansion ne sera pas négligeable l'an prochain. L'Allemagne et l'Italie vont voir leur consommation « tirée » par les formidables hausses de salaires accordées cette année ; le budget expansionniste allemand renforcera le mouvement.

De sorte qu'on peut juger faible la croissance moyenne avancée par le rapport gouvernemental comme devant être celle de nos principaux partenaires commerciaux l'an prochain : 3,5 %. En onze ans, une expansion aussi minime n'a été constatée que deux fois (la moyenne se situant à 4,5 % avec des pointes à 5,9 %). Si notre jugement est confirmé par l'événement — et les derniers pronostics de Bonn sur l'économie allemande vont dans ce sens, — les exportations françaises dépasseront en 1971 la progression de 9,5 % prévue.

Une autre considération conduit à la même conclusion : en 1969 et 1970 — alors que la consommation intérieure française était forte la première année et faible la seconde, — nos exportations, comme la production nationale, ont augmenté de 2,6 fois. Or, en 1971, ce coefficient multiplicateur ne devrait être, si l'on en croit le compte officiel, que de 1,7, bien que le rapport affirme que la compétitivité des prix français sur les marchés étrangers demeure excellente, la prime de dévaluation n'a pratiquement pas été grignotée depuis un an. (grâce à la hausse des prix étrangers). A l'évidence, la cohérence n'est pas totale entre ces propos.

Distinguer l'analyse et les choix politiques

Pour nous résumer, disons que les comptes prévisionnels du gouvernement pour 1971 souffrent des mêmes faiblesses que ceux de l'an passé, mais à un degré bien moindre. La hausse des salaires sera probablement plus forte que prévu ; elle entraînera la consommation et l'épargne à des niveaux absolus supérieurs à ceux qui sont indiqués par le compte officiel. De même, les exportations seront probablement plus fortes. De sorte que la croissance dépasserait les 5,7 % inscrits dans le rapport gouvernemental, ce glissement vers le haut affectant évidemment le coût de la vie, qui augmenterait plus que des 3 % prévus.

Ces remarques conduisent à formuler une fois de plus une requête visant à faciliter la compréhension des comptes de la nation. Puisqu'il est légitime que le gouvernement consigne dans les comptes l'effet attendu de sa politique, ne pourrait-il pas le faire de façon plus claire en présentant à l'automne, à côté du compte national tel qu'il se serait établi sans inflexion politique nouvelle, le compte tel qu'il sera probablement modifié par le jeu des décisions que va prendre le pouvoir ? Chacun y verrait plus clair, et les commentateurs pourraient borner leur réflexion à l'incidence des mesures officielles annoncées plutôt que de devoir — comme actuellement — essayer de distinguer dans les comptes ce qui appartient au domaine de la prévision scientifique et ce qui découle de pesées politiques largement aléatoires.

Le gouvernement a beaucoup parlé ces dernières années des vertus de la « vérité des prix ». Ne pourrait-il avancer un peu dans la voie de la « vérité des comptes » ?

GILBERT MATHIEU.

N. E. S.
DELEGUE IMMEDIATEMENT
TOUT PERSONNEL
DE BUREAU
Appeler 231 13-45